

Paris, le 07/10

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 30 août 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de M. Houille Alain, en qualité de chef d'établissement du Lycée français Jean Renoir de Munich – Allemagne à compter du 01/09/2021.

Décide :

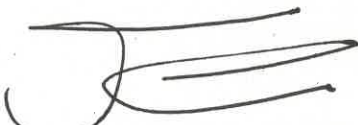
Article 1er : Monsieur Alain Houille, chef d'établissement, est autorisé à signer le marché suivant :

- « prestation de nettoyage et d'hygiène des locaux des sites de Giesing et Sendling »

Ce marché est attribué à la société Götz pour une durée de 1 an du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Le marché comporte les clauses de reconduction suivantes : 3 reconductions possibles de 1 an. Le siège social de la société se trouve à Hofer Straße 10 93057 Regensburg.

Le montant du marché s'élève 321 104 € ht pour un montant prévisionnel de 382 114 € TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE